



## Édito

**L**a journée nationale de la qualité de l'air s'est tenue le 25 septembre dernier. Il s'agissait de l'une des actions de la feuille de route de la conférence environnementale 2014, visant à mieux sensibiliser et impliquer les citoyens en faveur de la qualité de l'air.

Pour sa toute première édition, la journée de l'air a eu pour ambition de faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de respirer un air de bonne qualité. Car la qualité de l'air, celui que l'on respire à l'extérieur comme à l'intérieur, est un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur.

L'ensemble des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air, telles qu'AIRAQ, se sont ainsi mobilisées pour organiser de nombreux événements lors de cette journée : conférences, portes ouvertes, expositions, échanges d'expériences, jeux concours... avec un seul objectif : rappeler à tous l'importance de préserver la qualité de notre air.

AIRAQ a ainsi dévoilé à la presse les résultats d'une vaste enquête d'opinion menée avec IPSOS auprès de 800 Aquitains sur le thème de la qualité de l'air.

A la lumière de ces résultats, AIRAQ va affiner ses actions en matière de communication grâce à une meilleure connaissance des niveaux et besoins d'informations des citoyens mais également des supports à privilégier pour aborder la thématique.

Une communication plus proactive et incitative a ainsi déjà été engagée en début d'année. Elle se poursuivra du 15 au 31 octobre 2015, avec la réédition de notre opération de sensibilisation itinérante « La pollution nous pompe l'air ! J'agis avec AIRAQ ! » qui partira à la rencontre des habitants de Dax, Périgueux et Marmande.

Patrick Bourquin,  
 Directeur



### ■ Dossier

## L'air : ce qu'en pensent les Aquitains !

Pour les Français, la qualité de l'air est la première préoccupation environnementale. Et en Aquitaine, qu'en est-il ?

A l'occasion de la 1<sup>ère</sup> **journée nationale de la qualité de l'air**, AIRAQ, l'organisme en charge de la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine, diffuse les résultats d'une enquête d'opinion menée avec IPSOS auprès de 800 Aquitains.

Cette étude vise à connaître leurs préoccupations, leurs niveaux de connaissance, leurs attentes, et leurs implications en faveur de l'air. AIRAQ va notamment s'appuyer sur ces résultats pour **adapter et renforcer ses actions** d'information et de sensibilisation.

**suite du dossier**  
**page suivante >**

**Sommaire :**  
 P.2-3 L'air : ce qu'en pensent les Aquitains !  
 P.4-5 Les mesures  
 P.6 Les alertes, les indices



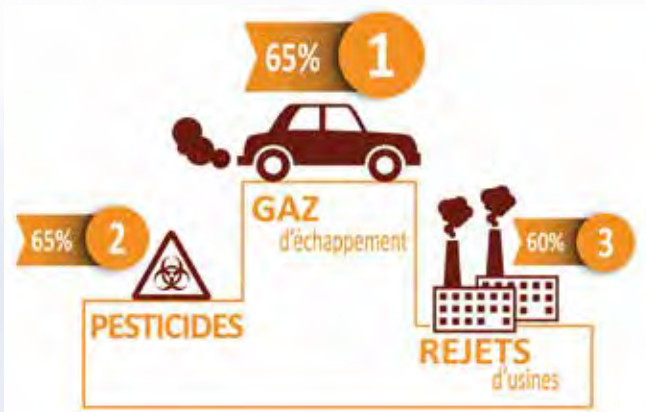
# L'air : ce qu'en pensent les Aquitains !

Dossier >

## L'air un sujet de préoccupation majeure !

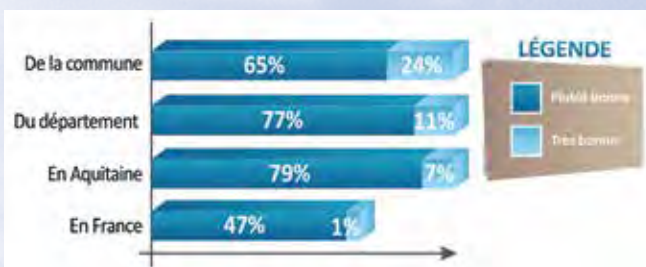
78% des Aquitains se disent préoccupés par la pollution de l'air.

En Aquitaine, ce sont les habitants des grandes agglomérations, où se concentrent le plus d'activités, qui sont les plus préoccupés (82%). Les gaz d'échappement (65%), les pesticides (65%) et les rejets des usines (60%) sont les sources principalement citées.



Les Aquitains se disent particulièrement soucieux de l'impact sur leur santé : 42% déclarent souffrir d'une affection liée à la pollution de l'air, et, parmi eux, 9/10 auraient déjà consulté un médecin pour des troubles liés à la pollution !

## Une qualité de l'air jugée bonne mais dégradée depuis 10 ans



9 Aquitains sur 10 ont une bonne opinion de la qualité de l'air dans leur commune contrairement à l'opinion qu'ils ont du reste de la France (48%). Cette perception est un peu moins marquée chez les habitants des zones les plus urbanisées.

Néanmoins 3/4 considèrent que la qualité de l'air s'est dégradée ou stagne depuis 10 ans.

## Des Aquitains prêts à l'action mais qui souhaitent être mieux informés

Si les Aquitains sont prêts à s'engager pour l'air, et adoptent déjà des éco-gestes quotidiens, certains comportements ne sont pas encore acquis, notamment ceux liés à leur mobilité. Ainsi, seule une minorité d'Aquitains déclare **pratiquer régulièrement le covoiturage** (20%), **choisir un véhicule en fonction de ses émissions polluantes** (30%), ou encore utiliser les **transports doux** – marche, vélo... (35%). Par ailleurs 20% déclarent toujours **brûler leurs déchets verts dans le jardin** alors que c'est interdit !

Pour passer à l'action, il faut être sensibilisé, or **73% des Aquitains souhaitent davantage d'informations** sur les questions liées à la qualité de l'air et notamment sur ses impacts, les bons gestes à adopter, les sources de pollution.

Il apparaît également important de valoriser les actions menées en faveur de l'air car le rôle des pouvoirs publics demeure mal identifié. Ainsi seuls 29% des Aquitains estiment que c'est au niveau local ou régional que l'on peut traiter ces enjeux.





## Actualités

### La pollution nous pompe l'air - J'agis avec AIRAQ !

La campagne de sensibilisation reprend la route vers Dax, Périgueux et Marmande du 15 au 31 octobre prochain. Elle vise à informer et alerter les Aquitains sur la pollution atmosphérique et le rôle que chacun peut jouer pour préserver une bonne qualité de l'air. AIRAQ invitera donc les Aquitains à s'engager pour l'air et à adopter les bons gestes. Sur place et sur le web, tous les Aquitains seront appelés à agir en adoptant les « 5 bonnes Mani'Air » :

1. Privilégier les modes de déplacement les moins polluants : marche, vélo, transports en commun, covoiturage
2. Couper le moteur de sa voiture lors d'arrêts, même brefs
3. Adopter une conduite souple et limiter la vitesse
4. Choisir un système de chauffage performant
5. Ne pas brûler ses déchets verts

### Bordeaux Métropole et l'Agglomération Côte Basque Adour, lauréates aquitaines de l'appel à projets "Villes respirables en 5 ans"

L'appel à projets "Villes respirables en 5 ans" s'adressait aux territoires prioritairement situés dans l'une des 36 zones couvertes par un Plan de protection de l'atmosphère (PPA). Les porteurs de projets s'engagent à mettre en place ou préfigurer une zone à circulation restreinte (ZCR). Dans les dossiers de candidature, ils se sont engagés à mettre en œuvre des mesures dans plusieurs domaines, notamment ceux :

- des transports et de la mobilité,
- de l'industrie,
- de l'agriculture,
- du logement,
- de l'innovation vecteur de croissance verte,
- de planification urbaine.

Ils devaient également s'engager à mettre en œuvre des actions de sensibilisation des parties prenantes et des citoyens.

### Problématique des odeurs à Lacq (64)

Des plaintes ont été déposées par des particuliers et la SEPANSO en lien avec l'apparition d'odeurs à Lacq, sans que les niveaux de polluants surveillés par AIRAQ n'augmentent significativement. Une cellule de crise a été mise en place par la Préfecture à laquelle AIRAQ participe en mettant à disposition ses données, son expertise, et ses moyens de mesures (stations, laboratoires mobiles).

### Loi sur la transition énergétique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a été publiée au Journal officiel du 18 août 2015. Certaines mesures entrent en vigueur immédiatement, d'autres au 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'autres enfin nécessitent la publication de décrets ou d'ordonnances. Une cinquantaine de mesures sont applicables dès maintenant, notamment en matière de rénovation des bâtiments et économie d'énergie et de développement des transports propres. A noter particulièrement, l'intégration progressive d'un volet air dans les Plans Climat Air Energie territoriaux (ex PCET).

**Recevez gratuitement nos informations sur les indices du jour, les actualités et les alertes pollution en vous inscrivant sur notre site [airaq.asso.fr](http://airaq.asso.fr) rubrique « S'informer ».**

infos, alertes, indices, dossiers thématiques...  
[www.airaq.asso.fr](http://www.airaq.asso.fr)



## DES IDÉES REÇUES PERSISTANTES

### • Sur l'état de l'air



Comme on l'a vu, les personnes interrogées dressent un portrait de l'évolution de la qualité de l'air plus pessimiste que les études ne le démontrent. Bien que des enjeux persistent, en 10 ans la situation s'est nettement améliorée en Aquitaine (-76% SO<sub>2</sub>, -29% PM2.5, -20% NO<sub>2</sub>, -16%PM10).

On observe également une certaine négation des pics de pollution jugés rares ou peu fréquents par 3/4 des Aquitains. Or, dans les faits, on comptabilise en moyenne une vingtaine de journées de pics de pollution par an en Aquitaine.



### • Sur les sources de pollution

Les activités industrielles (77%), la circulation routière (64%) et les pratiques agricoles (50%) sont considérées comme les 3 sources majeures de pollution de l'air, seuls 12% relèvent les feux de cheminées comme étant une source de pollution.



Or, en Aquitaine, les particules fines (polluant classé cancérigène certain pour l'Homme), sont émises à 48% par les seules habitations (chauffage notamment). De plus, en hiver, par une journée de grand froid, jusqu'à 70% des particules mesurées proviennent des feux de cheminées.

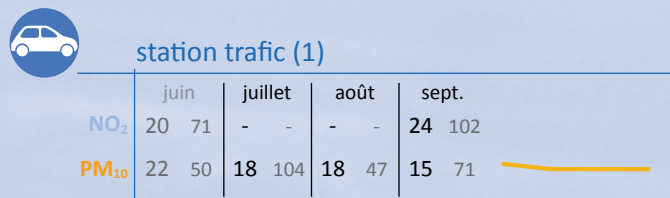
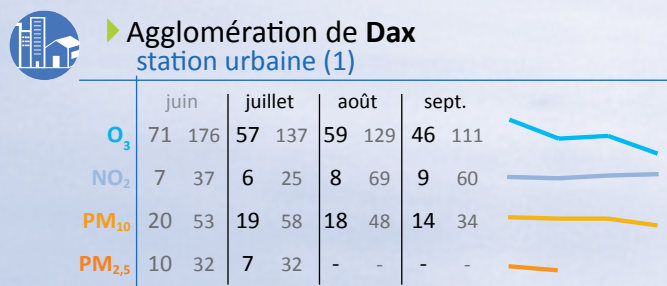
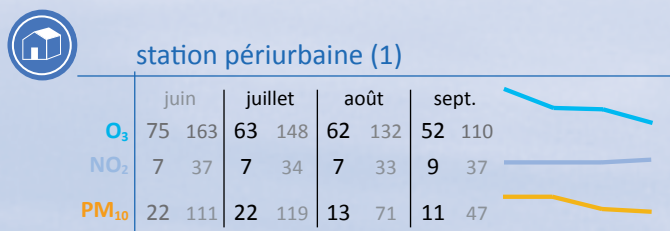
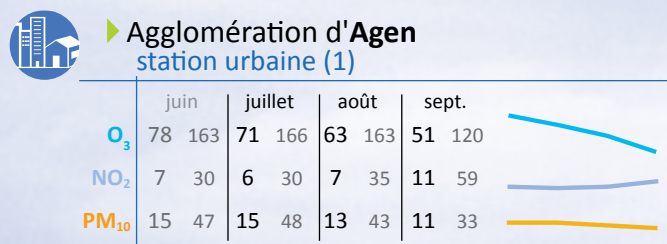
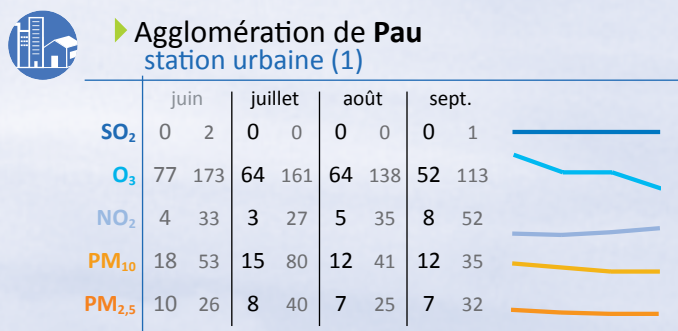
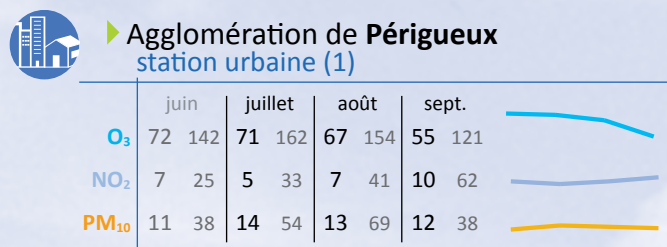
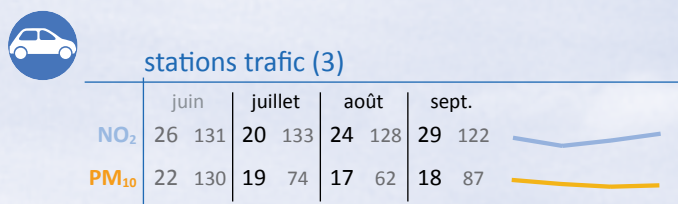
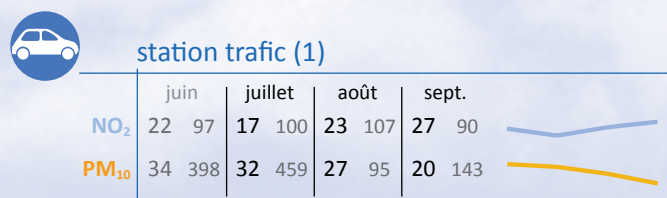
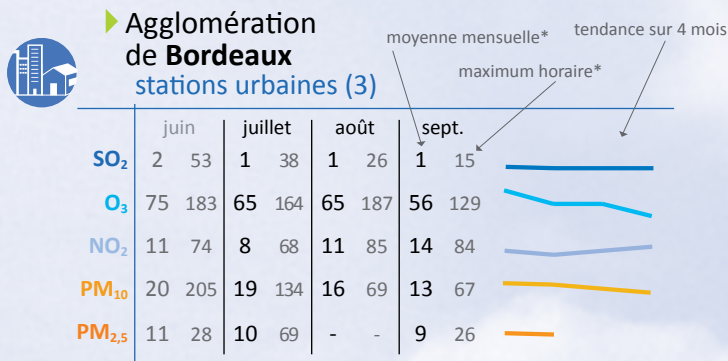
### • Sur les leviers d'action

Dans la lutte contre la pollution, le rôle des acteurs locaux et régionaux demeure mal identifié. Ainsi, seuls 29% des Aquitains pensent que c'est au niveau local/régional que des actions sont menées pour améliorer la qualité de l'air.

# Les données mensuelles

synthèse juillet-septembre 2015

Les concentrations en ozone, polluant estival, ont été maximales en juillet et ont progressivement diminué jusqu'en septembre où les conditions météorologiques ont été moins favorables à sa formation. Les niveaux de particules en suspension, quant à eux, sont restés relativement faibles tout le trimestre, les niveaux les plus bas ayant été enregistrés en août et septembre. Enfin, le dioxyde d'azote, polluant hivernal, voit ses concentrations augmenter progressivement tout au long du trimestre sur l'ensemble des sites aquitains.



\*Moyenne mensuelle : moyenne des concentrations mensuelles de l'ensemble des stations  
Maximum horaire : concentration horaire maximale atteinte sur l'ensemble des stations



### Agglomération de Marmande station trafic (1)

	juin		juillet		août		sept.		
NO <sub>2</sub>	18	51	14	60	15	45	15	59	
PM <sub>10</sub>	21	93	19	150	17	93	16	100	
PM <sub>2,5</sub>	14	62	10	29	9	43	-	-	



### Agglomération de Mont-de-Marsan station trafic (1)

	juin		juillet		août		sept.		
NO <sub>2</sub>	14	54	9	47	10	36	15	54	
PM <sub>10</sub>	24	74	20	63	18	49	17	53	
PM <sub>2,5</sub>	13	33	11	32	10	41	9	31	



### Zone industrielle de Lacq stations industrielles (4) + station rurale (1)

	juin		juillet		août		sept.		
SO <sub>2</sub>	3	323	2	241	2	169	2	159	
O <sub>3</sub>	66	142	57	138	53	130	40	105	
NO <sub>2</sub>	6	43	6	129	6	40	7	35	
PM <sub>10</sub>	19	52	15	70	13	38	13	39	



### Zone industrielle d'Ambès station industrielle (1)

	juin		juillet		août		sept.		
NO <sub>2</sub>	5	40	3	41	3	40	5	35	



### Zone industrielle de Tartas station industrielle (1)

	juin		juillet		août		sept.		
SO <sub>2</sub>	1	114	0	28	0	20	1	44	
PM <sub>10</sub>	20	93	17	104	16	171	14	73	



### Zone rurale du Temple station rurale (1)

	juin		juillet		août		sept.		
O <sub>3</sub>	69	170	59	153	62	150	59	134	
NO <sub>2</sub>	2	22	1	17	1	16	1	22	

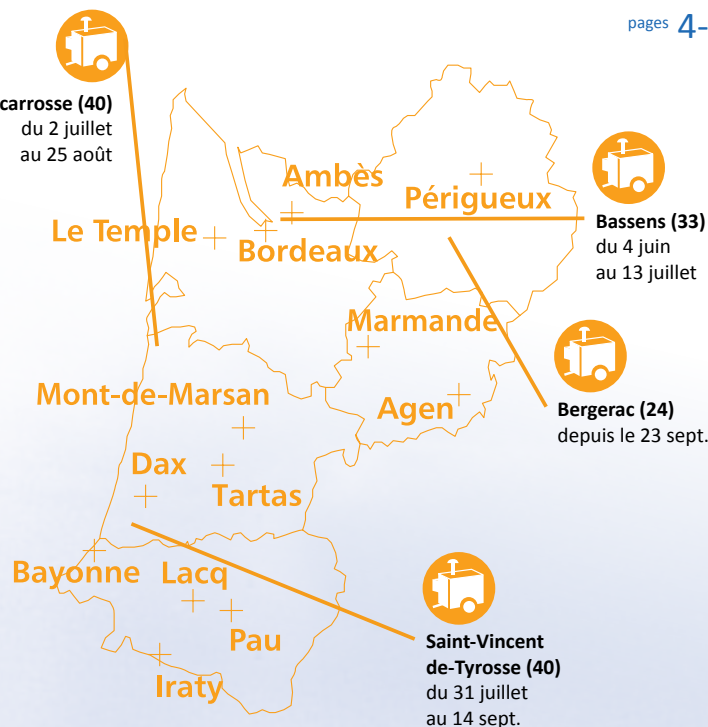


### Zone d'observation d'Iraty station d'observation (1)

	juin		juillet		août		sept.		
O <sub>3</sub>	93	186	84	149	87	131	83	138	



Biscarrosse (40)  
du 2 juillet  
au 25 août



Bassens (33)  
du 4 juin  
au 13 juillet



Bergerac (24)  
depuis le 23 sept.



Saint-Vincent  
de-Tyrosse (40)  
du 31 juillet  
au 14 sept.

## Valeurs réglementaires

issues du Décret 2010-1250 du 21/10/2010

### SO<sub>2</sub> - Dioxyde de soufre

Seuil d'information et de recommandations :  
300 µg/m<sup>3</sup> pour la valeur moyenne sur 1 heure

Seuil d'alerte :

500 µg/m<sup>3</sup> pour la valeur horaire sur 3 heures consécutives

Objectif de qualité (protection de la santé) :

50 µg/m<sup>3</sup> pour la moyenne annuelle

### NO<sub>2</sub> - Dioxyde d'azote

Seuil d'information et de recommandations :  
200 µg/m<sup>3</sup> pour la valeur moyenne sur 1 heure

Seuil d'alerte :

400 µg/m<sup>3</sup> pour la valeur horaire sur 3 heures consécutives  
(ou 200 µg/m<sup>3</sup> si le seuil d'information déclenché la veille  
et le jour même et si risque de dépassement pour le lendemain)

Valeur limite :

40 µg/m<sup>3</sup> pour la moyenne annuelle

### O<sub>3</sub> - Ozone

Seuil d'information et de recommandations :  
180 µg/m<sup>3</sup> pour la valeur moyenne sur 1 heure

Seuils d'alerte :

1<sup>er</sup> seuil d'alerte : 240 µg/m<sup>3</sup> pour la valeur moyenne sur 1 heure  
pendant 3 heures consécutives

Objectif de qualité (protection de la santé) :

120 µg/m<sup>3</sup> pour la valeur moyenne sur 8 heures

### PM10 et PM2,5 - Particules en suspension

Seuil d'information et de recommandations (pour PM10) :

50 µg/m<sup>3</sup> pour la valeur journalière

Seuil d'alerte (pour PM10) :

80 µg/m<sup>3</sup> pour la valeur journalière

Valeur limite (pour PM10) :

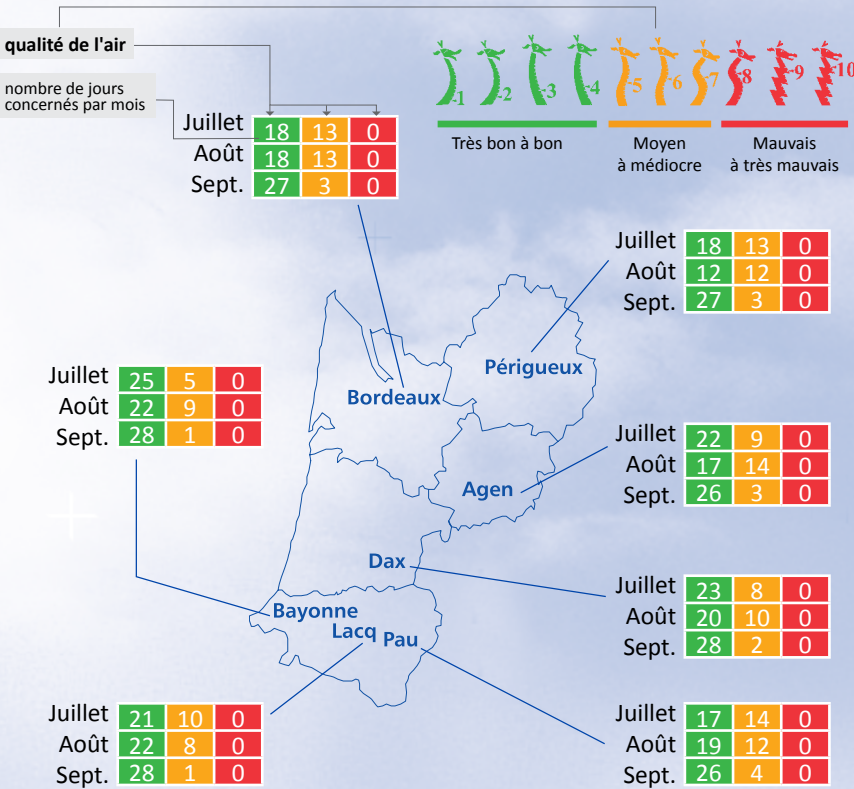
40 µg/m<sup>3</sup> pour la moyenne annuelle

Valeur limite (pour PM2,5) :

25 µg/m<sup>3</sup> pour la moyenne annuelle

## Bilan des indices (juillet-septembre 2015)

Ce trimestre, les indices de qualité de l'air ont été relativement bons sur la région. Il faut tout de même noter que de nombreux indices moyens à médiocres ont été relevés notamment en juillet et août sur l'ensemble des agglomérations. Ces indices sont dus à l'augmentation des concentrations en ozone sur la région. A ce titre, des procédures d'information et de recommandations à la population ont été déclenchées le 1<sup>er</sup> juillet sur la Gironde et le Lot-et-Garonne et le 16 juillet sur la Dordogne et le Lot-et-Garonne. En septembre, une qualité de l'air principalement bonne a été relevée en Aquitaine, contrastant avec les deux mois précédents.



### > Bilan des procédures à l'ozone

Bilan régional O <sub>3</sub>	Département				
	24	33	40	47	64
01/07/15		1		1	
16/07/15	1			1	
Aquitaine	2 jours de procédure				

PIR : Procédure d'Information et de Recommandations  
 PAL : Procédure d'ALerte

### > Pas de procédure aux particules en suspension

## Dépassement des valeurs réglementaires par polluant et par zone

PM10	
Zones	Nombre de jours de dépassement
	0 7 14 21 28 35
Bordeaux	15/35
Bordeaux	6/35
Pau	1/35
Pau	2/35
BAB	23/35
BAB	1/35
Agen	3/35
Périgueux	1/35
Dax	4/35
Marmande	10/35
Mont-de-Marsan	5/35
ZI Tartas	2/35
ZI Lacq	2/35

SO <sub>2</sub>	
Zones	Nombre de jours de dépassement
	0 1 2 3
ZI Tartas	0/3
ZI Lacq	0/3

Zones	Nombre d'heures de dépassement			
	0 6 12 18 24			
ZI Tartas	2/24			
ZI Lacq	1/24			

NO <sub>2</sub>	
Zones	Nombre d'heures de dépassement
	0 6 12 18
Bordeaux	0/18
Pau	0/18
BAB	0/18
Marmande	0/18
Mont-de-Marsan	0/18
ZI Lacq	0/18
ZI Ambès	0/18

- Station de proximité automobile
- Station urbaine de fond
- Station de proximité industrielle
- Station rurale

#### Valeur Limite PM10 :

50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an.

#### Valeur Limite SO<sub>2</sub> :

125 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an.

#### Valeur Limite SO<sub>2</sub> :

350 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an.

#### Valeur Limite NO<sub>2</sub> :

200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an.



Directeur de la publication : Patrick Moatti  
 Rédacteur en chef : Patrick Bourquin  
 Rédacteurs : Sylvanie Chamaillard, Pierre-Yves Guernion, Sarah Le Bail  
 Photos : AIRAQ, Le Lann, Fotolia, Noun Project  
 Conception - réalisation : O tempora 05 56 81 01 11

Zone d'Activités de Chemin Long • 13, allée James Watt  
 CS 30016 - 33692 Mérignac cedex  
 Tél. 05 56 24 35 30 • Fax 05 56 24 24 06

infos, alertes, indices, dossiers thématiques...  
[www.airaq.asso.fr](http://www.airaq.asso.fr)



Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence à AIRAQ. AIRAQ ne saurait être tenue responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable. AIRAQ se dégage de toute responsabilité quant à l'exploitation ultérieure de ses données par un tiers. Elle rappelle que toute utilisation partielle ou totale de ses données doit faire mention de la source ©AIRAQ

